

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 JUIN 1999

1998-1999

LE 6 JUILLET 1999

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

(C.E.-0895-07-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE la séance extraordinaire du Comité exécutif du 29 juin 1999, ajournée au 6 juillet 1999, se poursuive afin d'y traiter le point 9.01 - Abolition de poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT  
 DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
 DU 29 JUIN 1999  
 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
 TENUE LE 6 JUILLET 1999 À 19 h 30  
 AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
 À LA PRAIRIE  
 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS  
 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES DENISE DAoust-BIGONNESSE, MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M. NORMAND LAPOINTE, directeur général

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
 JEAN JOLY, secrétaire général

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un couple, dont la demande écrite est à l'étude, questionne le transfert d'école de son enfant pour l'année scolaire prochaine.

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 ABOLITION DE POSTE

(C.E.-0896-07-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE le poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours soit aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11  
26514.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

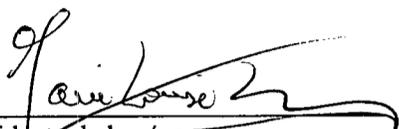
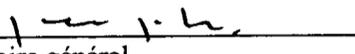
(C.E.-0897-07-99)

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QUE la séance d'ajournement de la séance extraordinaire du 29 juin 1999 tenue le 6 juillet 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Présidente de la séance  
Secrétaire général